



Edito Echanges Rencontres Dossiers Evénements



**La lettre d'information
MARS 2022**

EDITO

“La nuit rend insomniaque: trop de beauté, trop de grandeur pour songer à dormir” avoue Sylvain Tesson. Dans le prolongement de notre article sur la pollution lumineuse ([Brèves Nouvelles de décembre 2021](#)), nous aurons l’opportunité à mi-septembre d’observer quelques uns des mystères de la voûte céleste, de nous interroger sur sa beauté et de nous demander pour quelles raisons nous cherchons à la dissiper alors que sa fonction sur la nature et sur notre santé est vitale? Si la peur du noir est souvent instinctive, nous apprendrons à mieux la connaître et à savoir se la réapproprier pour tenter de retrouver ce lien ancestral qui constitue un lien précieux avec notre environnement.

La tête dans les étoiles mais les mains dans la terre: ce sera le thème de l’année 2022. Conscients que nous devons relever le défi du maintien de notre souveraineté alimentaire et aussi des difficultés inhérentes au monde agricole (transmissions, prix du foncier, artificialisation, bétonisation à outrance de notre région qui pilonne la biodiversité) alors que nos magnifiques terres vauclusiennes et alpestres ont toujours constitué par leur fertilité l’une des richesses de notre territoire, LUBERON NATURE, affichant son soutien au monde agricole vertueux, a débuté l’année par une action symbolique: la plantation d’arbustes chez l’un de nos adhérents dont la conviction profonde est de rester en phase avec la terre et le ciel.

ECHANGES AVEC LES ADHÉRENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

L'Assemblée Générale se tiendra le **samedi 9 juillet à 14h30 au Jardin de Madame à Oppède**. D'ores et déjà, veuillez réserver cette date pour participer à cet événement et échanger avec les membres du Conseil d'Administration et les autres adhérents présents.

APPEL A COTISATION

Nous rappelons que les cotisations annuelles sont dues dès le 1er janvier de chaque année et que le vote à la prochaine Assemblée Générale est conditionné au paiement de la cotisation 2022.

Mille mercis à ceux qui ont déjà fait le nécessaire et tout autant à ceux qui ne tarderont pas à le faire.

L'adhésion peut se faire en ligne avec paiement par carte bancaire, ce qui vous évite de devoir compléter le Bulletin d'Adhésion.

On se référera utilement au Bulletin d'Adhésion.

Vous constituez la force de notre association et votre soutien nous est précieux.

ADHÉREZ EN LIGNE !

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

CONFÉRENCE SUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Le 4 décembre LUBERON NATURE a organisé une conférence sur les enjeux de la forêt méditerranéenne. Pilotée par Thierry Gauquelin, professeur émérite à Aix-Marseille Université, membre de l'institut méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine, Aline Salvaudon (chargée du pôle biodiversité et ressources naturelles au PNRL), Jean Bonnier (association Forêt Méditerranéenne) et Haimad-Baudrier-Cacaud (ingénieur au Centre régional de la propriété forestière), les conférenciers ont dressé un panorama complet de la réalité du terrain. Mustapha Mokrane, secrétaire général de l'association a su animer la table ronde pour favoriser un débat enrichissant entre les 65 participants et les conférenciers.

Article complet : <https://luberonnature.fr/conference-la-foret-mediterraneenne-face->

RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DE LA VIE LOCALE



LUBERON NATURE S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Jérôme Bourgue est un jeune agriculteur bio depuis 2006, installé à Ménerbes, qui a adhéré à LUBERON NATURE en 2021. Également membre de Solebio, il entend favoriser la biodiversité et valoriser le paysage en introduisant des arbres autour et dans ses parcelles Il a donc sollicité notre association pour participer à une journée de plantation de 253 arbustes.

Ainsi, ce 12 février, alors qu'un violent mistral glaçait les ardeurs, 12 adhérents dont 2 enfants, équipés de leur matériel de jardinage, se mirent, sur les genoux, à gratter la terre froide mais tendre au bas du village, à creuser puis à introduire tout au long de la matinée les jeunes pousses adaptées dans le but de créer des haies favorisant la biodiversité en la protégeant du vent et permettant de lutter contre l'érosion des sols.

Article complet : <https://luberonnature.fr/journee-plantation-un-evenement-en-faveur-de-la-biodiversite/>

RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE CASTELLET, M. ROGER ISNARD

Nous avons évoqué les sujets de préoccupation de Luberon Nature relatifs à la pollution lumineuse, aux déchets sauvages et de manière générale à la préservation de l'environnement. Monsieur le Maire est tout à fait en accord avec nos positions sur ces sujets.

Monsieur le Maire a soulevé la problématique des coupes sur les parcelles forestières privées.

RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE CÉRESTE, M. GÉRARD BAUMEL

Le 9 décembre dernier, nous avons rencontré le Maire de Céreste (04), Mr Gérard BAUMEL.

Comme dans le cas de Castellet, Monsieur le Maire est tout à fait en accord avec les positions de Luberon Nature sur la pollution lumineuse, les déchets sauvages et de manière générale la préservation de l'environnement.

Sous l'impulsion du Maire qui a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Céreste s'est vue décerner en 2012 au Sénat le Pavillon Orange par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale. Le Pavillon Orange est un label décerné aux communes pour valoriser leur engagement en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques majeurs.

Dans le cadre de ce PCS, la commune a créé un Poste de Commandement Communal équipé de liaison satellitaire avec équipement et procédures d'urgence pour faire face aux risques majeurs.

Monsieur le Maire est tout à fait disposé à faire visiter ce PCC à la demande de Luberon Nature.

Faisant auparavant partie de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (CCPFML), Céreste a rejoint la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) depuis peu. La commune a proposé de prendre en charge le dossier "gens du voyage" à Apt.

DOSSIERS

CHATEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Une réunion publique d'information sur le projet concernant le Château de l'Environnement a eu lieu sur place le 1er février en présence de la Présidente du

PNRL, Madame Dominique Santoni.

Luberon Nature, conviée officiellement, y a participé ainsi que Madame la Maire de Buoux, de nombreux habitants de la commune et des associations concernées.

Le projet a été introduit par la Présidente puis détaillé par les architectes du PNRL. Les frais d'exploitation du château pèsent dans les comptes du PNRL. C'est cet argument qui justifie principalement le projet avec 4 grands objectifs:

- ouvrir le château au grand public,
- développer la qualité du service,
- réaliser un budget d'exploitation autonome,
- valoriser l'image du PNRL

Le projet porte sur la réalisation de jardins à la française, un musée, des chambres d'hôtel et de la restauration. 45.000 visiteurs par an sont attendus.

L'investissement s'élèverait à 8,5 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 1,6 millions d'euros et 1,4 millions d'euros de dépenses.

Nombreuses questions portant sur les problématiques des accès, des parkings, de l'eau disponible et de l'assainissement. Inquiétude également sur le devenir des parcelles cultivées et du pastoralisme. Le PNRL s'est engagé à renouveler ces réunions tout au long du projet.

PLU BONNIEUX & PROJET CAPELONGUE

Du fait de la révision allégée N°2 du PLU de Bonnieux qui concerne le projet immobilier de Capelongue, LUBERON NATURE a adressé un courrier au commissaire enquêteur comportant plusieurs remarques.

1. d'ordre général :

- Le développement touristique haut de gamme est-il la seule solution de développement pour Bonnieux et le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon ?
- Ce développement ne risque-t-il pas de se faire au dépend des espaces naturels fragiles ?
- A-t-on la garantie qu'à terme une infrastructure de type hélicoptère ne voit le jour pour les clients fortunés ?

2. concernant le projet de Capelongue :

- L'augmentation de la capacité d'hébergement implique une augmentation du trafic routier et donc des nuisances qui en résultent du point de vue sonore et de la pollution au CO2 pour les riverains et pour Bonnieux.
- La voirie de Bonnieux est-elle adaptée à une augmentation continue des capacités d'accueil touristique ? Nous pouvons en douter quand on connaît les contraintes liées à la circulation à Bonnieux l'été.
- Les emplois qui seraient créés sont par nature des emplois saisonniers du fait de l'activité touristique : comment affirmer que ces emplois profiteront à la commune ?

3. propositions d'amélioration du projet immobilier :

- Il serait judicieux d'éviter le déclassement de la zone naturelle même si cette zone ne représente qu'une faible partie des zones boisées de la commune de Bonnieux. L'argument faisant état d'impact réduit est abusif car à force de céder de faibles parcelles naturelles, au fil du temps, l'impact cumulé devient important.
- Même si la présentation du projet immobilier le suggère, nous recommandons que :
 - l'architecture des bâtiments et les matériaux utilisés soient en totale harmonie avec les constructions traditionnelles du Luberon que ce soit au niveau du restaurant gastronomique ou de la tour par exemple.
 - l'intégration paysagère soit garantie au même niveau qu'à ce jour avant ces nouvelles constructions.

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION DU PLU DE CABRIERES D'AVIGNON

Le PLU est en cours de révision pour être adapté au projet photovoltaïque de la municipalité qui prévoit:

1. des panneaux solaires en toiture pour le gymnase et l'école situés dans le périmètre du Coustellet.
2. une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne carrière du Grand Geas.

Le Parc Naturel Régional du Luberon participe à ce projet.

En novembre 2021, nous avons rencontré Madame le maire pour ce projet et nous avons participé à la réunion publique d'information organisée par le conseil municipal. LUBERON NATURE sera intégré au Comité de Pilotage (COFIL) de ce projet communal, c'est une occasion de mettre en application notre vision concernant le développement des énergies photovoltaïques dans notre région.

Pour mémoire, cette vision est présentée sur notre site de Luberon Nature : Luberon Nature dit STOP au mitage photovoltaïque du Luberon.

DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE ROUSSILLON – SAINT-SATURNIN-LÈS-APT

Pour mémoire, ce projet, initialement prévu en 2013, porte sur l'installation de 3 lots de panneaux solaires (16 020 panneaux polycristallins) représentant 3,1 ha pour une puissance crête estimée à : 4 966,2 kWc. L'emprise globale du projet est de 9,034 ha. L'équipement atteint au plus haut après pivotement 2,50 m.

En 2013 un tiers du site était occupé par des terrains remblayés (ancienne carrière) et semés récemment (3,4 ha). Des pélobates cultripes résidaient sur une partie du site à proximité d'une mare et d'un bois (2 ha) lequel a été totalement défriché en 2014 et en

2016. Non content d'avoir ainsi supprimé ce qui constituait l'habitation hivernale des pélobates, cette opération a résulté dans le fait que le site est devenu pleinement visible depuis les maisons en voisinage et des nombreux sites protégés (Cf. carte ci-dessous). La présence des pélobates a été attestée dans l'« État des connaissances sur le Pélobate cultripède *Pélobates cultripes* (Cuvier, 1829) dans le Vaucluse » par E. Durand - Nature de Provence - Revue du CEN PACA, publication web, octobre 2015, 1-12.



Reliefs (en rouge) surplombant le site de la centrale photovoltaïque au sol (en bleu) autorisé situées en fond de plaine et donc particulièrement exposées et visibles

Ce projet a fait l'objet d'un recours et d'un appel auprès du tribunal administratif de Marseille. En dernier lieu, la cour administrative d'appel de Marseille a, au terme d'un arrêt du 18 décembre 2021, décidé de surseoir à statuer sur la requête en annulation des permis de construire jusqu'à l'expiration d'un délai de huit mois à compter de la notification de cet arrêt. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a retenu que la légalité des permis de construire est entachée de vices mais qu'elle estime régularisables.

- « Défaut d'avis de l'autorité environnementale, sa régularisation impliquant une nouvelle consultation de l'autorité administrative de l'État compétent en matière d'environnement avec une étude d'impact correspondant au dossier de demande de permis de construire. »

Note : à l'époque c'est la Préfecture qui assurait cette fonction. C'est depuis, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de PACA.

- « Caractère insuffisant de l'étude d'impact impliquant l'organisation d'une enquête publique complémentaire à titre de régularisation, dans le cadre de laquelle seront soumis au public, outre l'avis de l'autorité environnementale recueillie à titre de régularisation une nouvelle étude d'impact prenant notamment en compte les défrichements nécessités par la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol et le périmètre exact du projet. »

La procédure prévoit que dans le délai prescrit de 8 mois :

1. Une nouvelle étude d'impact soit élaborée et soumise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de PACA. Note : La première étude a été réalisée en 2013 par le bureau d'étude Biotope (<https://www.biotope.fr/>).
2. Cette nouvelle étude soit soumise à la MRAe pour avis
3. Une nouvelle enquête publique soit menée concernant les 2 permis de construire. **Note :** l'un sur la commune de Roussillon, l'autre sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Luberon Nature interviendra conjointement avec les plaignants tant pour l'analyse de la nouvelle étude d'impact que pour la prochaine enquête publique.

LES DÉPÔTS SAUVAGES : CA SUFFIT!... LUBERON NATURE S'INVESTIT

Les dépôts sauvages qu'ils soient sur les sites de ramassage ou dans la nature ont tendance à se multiplier.

Ces incivilités nuisent non seulement à la protection de l'environnement par leur nature (gravas, électroménager, encombrants, pneus, huiles etc.) mais constituent aussi autant de coups de canif sur les tableaux remarquables qu'offrent les paysages du Luberon, tout en nuisant à la réputation de notre région.

On ajoutera que le mauvais tri des ordures ménagères (OM) impacte la qualité de l'air lors de leur destruction en usine de traitement.

Pour comprendre plus concrètement la réalité de cette pandémie, le Sirtom a autorisé Luberon Nature à participer à plusieurs tournées de ramassage sur l'ensemble du périmètre de son activité, soit 38 communes du Vaucluse et des Alpes de Hautes Provence.

Le constat est le suivant :

- Une forte hausse des dépôts sauvages d'OM sur les sites de ramassage.
- Une forte anarchie dans le tri des OM.
- Une forte hausse des dépôts de cartons.
- Une prolifération des dépôts sauvages d'encombrants.
- Un désintérêt marqué de nombreux commerces, de certaines collectivités ou de centres de vacances pour le dépôt de leurs déchets en déchetterie.

EVÉNEMENTS

PROCHAINE BALADE

A votre agenda : La prochaine balade de Luberon Nature aura lieu le **samedi 16 avril 2022**.

Pour cette balade printanière nous vous proposons une boucle sans difficulté (dénivelé de 260 m) autour de la falaise de la Madeleine à Lioux : garrigue, points de vue variés, perspectives sur la falaise, moulin, chapelle, oratoire...soit 4 heures de marche à un rythme doux.

Nous vous informerons prochainement des horaires et modalités pratiques de cette balade.

SOIRÉE À L'OBSERVATOIRE DE SAINT MICHEL (PROJET)

Nous organisons une soirée à Saint-Michel-l'Observatoire 24-25 septembre 2022. Nous y travaillons actuellement et vous proposerons notre programme sur le site très prochainement.

CONFÉRENCE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE (PROJET)

Enfin, pour afficher notre présence sur l'ensemble du Luberon, Oppède accueillera une conférence sur la pollution lumineuse.

ASSOCIATION LUBERON NATURE

Association loi 1901, fondée en 1966 et agréée depuis 1979
au titre de la protection de l'environnement

80 route de Cavaillon, Boite Postale 10, La Poste de Coustellet, 84660 Maubec

Tél. +33 (0)7 49 67 85 86

info@luberonnature.fr | www.luberonnature.fr